



## Communiqué

Paris, le 26 décembre 2012

---

### DECLARATION DES TRANSACTIONS SUR ACTIONS PROPRES<sup>1</sup>

---

Période du 17 au 21 décembre 2012  
Semaine 51  
Emetteur : Xilam Animation  
Catégorie : actions ordinaires – Code ISIN FR0004034072

Séance	Type de transaction <sup>2</sup>	Nombre de titres	Prix moyen pondéré	Montant
20 décembre 2012	Achat	465.455	Prix unitaire de 2 euros	930.910 euros

<sup>1</sup>Programme de rachat autorisé par l'Assemblée générale du 31 mai 2012

<sup>2</sup>Transaction hors marché réalisée par Kepler Capital Markets mandaté par Xilam Animation

---

#### A propos de Xilam

Xilam est une société de production audiovisuelle et multimédia, fondée par Marc du Pontavice en 1999. Elle conçoit, produit et distribue des dessins animés à l'attention des enfants pour le marché international qu'elle décline sur tous les supports : TV, cinéma, online et merchandising.

Forte de succès mondiaux comme *Oggy et les Cafards*, *Zig & Sharko*, *Les Dalton*, *Les Zinzins de l'espace* ou *Les Nouvelles Aventures de Lucky Luke*, Xilam est aujourd'hui l'une des principales références européennes de l'animation haut de gamme. Xilam est cotée depuis le 7 février 2002 (Eurolist compartiment C - Code ISIN FR0004034072)

#### CONTACTS :

##### **XILAM**

Marc du Pontavice - Président  
Tel : 01 40 18 72 01  
[xilam@xilam.com](mailto:xilam@xilam.com)

Patrick Caetano – Directeur Administratif et Financier  
Tel : 01 40 18 72 00  
[pcaetano@xilam.com](mailto:pcaetano@xilam.com)

CE COMMUNIQUÉ NE DOIT PAS ÊTRE PUBLIÉ, DISTRIBUÉ OU DIFFUSÉ, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ÉTATS-UNIS, AU CANADA, EN AUSTRALIE OU AU JAPON.

Le présent communiqué ne doit pas être publié, transmis ou distribué, directement ou indirectement, sur le territoire des Etats-Unis, du Canada, de l'Australie ou du Japon. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de valeurs mobilières ou une quelconque sollicitation d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre pays. Des valeurs mobilières ne peuvent être offertes, souscrites ou vendues aux Etats-Unis qu'à la suite d'un enregistrement en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié (le " U.S. Securities Act "), ou dans le cadre d'une exemption à cette obligation d'enregistrement. Les valeurs mobilières de Xilam Animation objet du présent communiqué n'ont pas été et ne seront pas enregistrées au titre du U.S. Securities Act et Xilam Animation n'a pas l'intention de procéder à une offre publique de ses valeurs mobilières aux Etats-Unis.